



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Menus des restaurants en braille

Question écrite n° 45371

Texte de la question

M. Thibault Bazin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le souhait de beaucoup de personnes déficientes visuelles de disposer de menus en braille dans les restaurants. En effet la loi de 2005 sur l'accessibilité handicap recommande aux restaurateurs de proposer au moins un menu en braille, afin de pouvoir accueillir des personnes déficientes visuelles au sein de leur établissement. Mais cette recommandation est fort peu appliquée dans les faits. Il existe pourtant des initiatives intéressantes comme le Centre de transcription et d'édition en braille de Toulouse, soutenu par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), la chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie, qui propose aux restaurateurs de réaliser leur carte de restaurant en braille. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention de mieux faire connaître cette initiative et ce qu'il entend faire pour que des menus en braille soient proposés par les restaurateurs.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45371

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2629

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)